

L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique : une hospitalité véritable, un accueil juste et ferme

Dans ma fonction de Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, je suis souvent confronté à des questions légitimes, souvent directes, révélatrices d'une incompréhension et parfois même – il faut oser le dire – d'une peur de l' « étranger ». Je peux comprendre que certains, souvent par manque d'information, ne comprennent pas tous les éléments de cette problématique complexe, ou même qu'ils s'inquiètent. Je m'efforce donc d'expliquer, de rassurer, de convaincre, dans les réunions locales, dans les médias, etc.

« Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale »... Quelle mission ! En 1951, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la Belgique s'est engagée à respecter la Convention internationale de Genève, qui prévoit que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». Dans ce cadre international, dans le Gouvernement fédéral actuel, j'ai été chargé par le Roi de « veiller à ce que nous accueillions dignement ceux qui demandent l'asile ».

Certains ont l'impression que « *les candidats réfugiés sont de plus en plus nombreux* ». Erreur : en 2000, ils étaient environ 40.000 ; aujourd'hui, un peu plus de 20.000. J'entends aussi souvent que « *La Belgique ne peut accueillir seule toute la misère du monde* ». C'est évident ! Mais c'est aussi son rôle, et c'est tout à son honneur, comme pays démocratique parmi les plus développés du monde, d'en assumer sa juste part. Les 100 à 150 personnes, parfois même plus, venues d'horizons divers, dont de nombreuses familles avec enfants, qui, chaque jour, adressent une demande à l'Office des étrangers, n'ont pas quitté leur pays de gaieté de cœur. Elles ont fui leur contrée pour échapper à la guerre, à la persécution, voire tout simplement à la mort. Certains cherchent aussi une situation de vie plus confortable.

Quelques-uns pensent que « *les demandeurs d'asile ne repartent plus, même lorsque leur dossier est rejeté* ». C'est tout à fait inexact. Si la protection est accordée, le demandeur d'asile reçoit une autorisation de séjour, mais si elle est refusée, il doit quitter la Belgique et retourner dans son pays d'origine : c'est le cas pour environ trois quarts des candidats réfugiés. La durée moyenne d'une procédure d'asile est d'environ quinze mois. Le Gouvernement souhaite raccourcir ce délai, question qui ne relève pas de mes capacités d'action. Je suis chargé de « l'accueil des demandeurs d'asile », c'est-à-dire de l'obligation d'assurer un accueil à un demandeur d'asile pendant la procédure. C'est mon collègue le Secrétaire d'Etat Melchior Wathelet (cdH) qui s'occupe du volet situé en amont, de la politique de migration et d'asile.

Je m'étonne toujours d'entendre dire que « *les réfugiés hébergés sont dangereux* », qu'« *ils représentent une menace pour nos enfants* ». Je peux assurer qu'en toute grande majorité, les personnes qui demandent à trouver un refuge en Belgique ne cherchent qu'apaisement et sérénité, car elles fuient les injustices, la torture, la guerre, la famine... et la violence précisément. Il ne s'agit pas de repris de justice, ni de personnes dangereuses, mais notamment de paisibles familles accompagnées d'enfants. Beaucoup d'entre elles ont des formations, universitaires ou autres. Elles cherchent pour la plupart à s'intégrer au mieux, et à remercier la population accueillante.

Comme bourgmestre en titre de Hotton, commune rurale qui compte trois centres d'accueil dans un rayon de dix kilomètres, je suis bien placé pour couper les ailes à la rumeur qui voudrait qu'il y ait « *davantage de délits près des centres* ». Les statistiques montrent clairement que la présence d'un centre d'accueil n'a aucune influence sur la criminalité locale, nulle part en Belgique. Certes, des problèmes isolés se posent parfois, comme dans toute communauté humaine de plusieurs personnes. Mais chaque réfugié

est soumis à la loi belge : il a des droits, mais aussi des devoirs ; et, en cas de problème, il en répond comme n'importe quel citoyen.

De la même manière, je tiens à rassurer ceux qui croient que « *quand un village accueille un centre de réfugiés, la valeur des maisons est revue à la baisse, les touristes fuient, les commerces périclitent* ». Cet impact imaginaire sur l'immobilier n'a jamais été constaté objectivement. Quant aux touristes, je constate qu'ils n'ont pas déserté la vallée de Hotton, qui continue au contraire à les attirer en nombre. De même, le commerce bénéficie plutôt de la présence d'un centre d'accueil, parce que ses résidents ont aussi besoin de se nourrir, de s'habiller... Les centres d'accueil représentent par ailleurs des centaines d'emplois.

Ceux qui pensent que « *la Belgique en fait moins pour ses pauvres que pour les réfugiés d'autres pays* » se trompent tout aussi lourdement. Certes, un résident majeur d'un centre d'accueil reçoit comme argent de poche 6,90 euros par semaine (4,10 euros pour les enfants de moins de 12 ans). Hormis cela, le demandeur d'asile ne reçoit qu'une aide matérielle : un lit, des repas, une assistance médicale et juridique. Après six mois, celui qui trouve un travail stable doit quitter le centre. Si ses revenus restent sous le revenu d'intégration sociale (RIS, ex-minimex), il peut rester au centre, mais doit contribuer financièrement aux frais de son accueil. A titre de comparaison, puisque c'est cela qui est souvent évoqué, il faut savoir qu'au total, chaque Belge « donne » 1.672,18 euros par an pour la sécurité sociale et l'aide sociale, contre 27,81 euros pour l'accueil des réfugiés via Fedasil.

Si je peux comprendre que certains n'ont pas toutes les explications sur certaines réalités, et si je continuerai à être disponible pour les leur fournir, il y a des affirmations qui me mettent en colère. Quand j'entends dire, par exemple, que « *les réfugiés ne font rien de leurs journées, profitent du système* ». Je déplore que d'aucuns qualifient de « *profiteurs* » des personnes qui ont connu la torture, le viol, l'assassinat de leurs proches, le génocide... Le quotidien d'un demandeur d'asile c'est surtout... l'attente, avec l'inquiétude qu'il est facile d'imaginer...

Mais je ne peux que vous conseiller de pousser à l'occasion la porte d'un centre de réfugiés. Vous serez surpris de voir tout ce qui s'y fait, souvent à l'initiative de nombreux riverains bénévoles.

En réalité, comme le disait Confucius : « La nature fait les hommes semblables, la vie les rend différents. »

Philippe COURARD, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, chargé de veiller à accueillir dignement ceux qui nous demandent l'asile